

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
de Sciences humaines (300.01)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

au Collège Montmorency

*Mars 1997*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines* offert par le Collège Montmorency a été évalué par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation a porté particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le Conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique<sup>1</sup> et remis à la Commission le 20 juin 1996. Un comité de spécialistes<sup>2</sup> a analysé ce rapport et effectué par la suite une visite du Collège les 23 et 24 octobre 1996. À cette occasion, ce dernier a pu rencontrer des personnes travaillant à la direction du Collège, les membres du Comité d'autoévaluation, des professeurs affectés au programme, que ce soit pour l'enseignement des cours du tronc commun ou pour celui des autres cours, des aides pédagogiques individuels, ainsi que des étudiants<sup>3</sup> des différents profils de formation. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose pour chaque critère d'évaluation, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines, l'efficacité du programme et la qualité de la gestion du programme.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Le programme de Sciences humaines*. Québec, mars 1995, 69 p.
  2. M. Jacques L'Écuyer assumait la présidence du comité. Ce comité regroupait également madame Nadine Pirotte, coordonnatrice des programmes préuniversitaires et de la formation générale au Cégep du Vieux Montréal, monsieur Yves de Grandmaison, professeur d'histoire au Collège de Rosemont, monsieur Richard Leroux, professeur de mathématiques au Cégep de Victoriaville, ainsi que monsieur Bernard Demers, doyen des études de premier cycle à l'Université du Québec à Rimouski. Pierre Côté, agent de recherche de la Commission, agissait à titre de secrétaire.
  3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

## **Description du programme**

Le Collège Montmorency, situé à Laval, accueillait à l'automne 1994 près de 1600 élèves dans le programme de *Sciences humaines*, ce qui représente environ 60 % de la population du secteur pré-universitaire, et 30 % de la population totale. En outre, la proportion d'élèves de sexe féminin est plus élevée; elle totalise 60 %. Tel qu'il se présente actuellement, le programme comprend un choix entre quatre profils : Étude du comportement, Étude des sociétés, Étude des phénomènes internationaux et Étude de l'administration. Quarante-et-un professeurs dispensent les cours de ce programme, dont soixante-quatre rattachés à l'une ou l'autre des disciplines de Sciences humaines et regroupés dans quatre départements : Histoire-Géographie, Sciences sociales, Psychologie et Administration. Les dix-sept autres professeurs sont issus des départements de Mathématiques et de Biologie.

## Évaluation du programme

### Le processus d'autoévaluation

Le rapport d'autoévaluation transmis par le Collège contient l'information factuelle demandée, et il résulte d'une démarche bien conçue. La qualité des instruments de collecte d'information est à souligner; des questionnaires adressés aux élèves, aux diplômés et aux professeurs, de même que des entrevues semi-dirigées faites auprès de ces derniers ont permis de bien couvrir l'ensemble des éléments sur lesquels portait l'évaluation. Une analyse des plans de cours a également été mise à profit. De plus, par la composition du comité d'autoévaluation, le Collège s'est assuré la collaboration des principales instances qui concourent à la mise en oeuvre du programme : un membre de la Direction des études, un représentant de chacune des disciplines, dont deux responsables de la coordination départementale, un enseignant ayant dispensé le cours de *Méthodes quantitatives en sciences humaines*, un aide pédagogique individuel et un conseiller pédagogique. Ce comité regroupait également la personne responsable des indicateurs institutionnels, de même qu'un rédacteur externe, ce qui totalise onze personnes. Par ailleurs, un *comité de support* formé de trois personnes a également été prévu pour travailler plus directement à la collecte d'information, à la préparation de documents de travail et à l'identification de thèmes de réflexion, ce qui, assurément, a allégé les tâches du comité d'autoévaluation.

Bien qu'il s'agisse d'un rapport sérieux et transparent, centré sur une description rigoureuse de l'application du programme et ne reculant pas devant la formulation de critiques pertinentes, quelques aspects auraient pu être traités avec plus de profondeur. Premièrement, les actions proposées pour améliorer ou pour corriger la mise en oeuvre du programme ne sont pas toutes aussi développées et laissent parfois dans l'ombre des problèmes mis en évidence dans la partie descriptive. Deuxièmement, le cinquième critère portant sur l'efficacité du programme aurait pu être scruté davantage pour en renforcer l'analyse. Enfin, troisièmement, une meilleure connaissance des caractéristiques des élèves aurait sans doute contribué à consolider l'interprétation de phénomènes, comme celui de la persévérance dans le cheminement scolaire.

## **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

## **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

La Commission considère que le Collège a accompli une excellente analyse touchant la contribution des cours du tronc commun à la réalisation des objectifs du programme. Pour chacun des six cours, le rapport fait état des objectifs généraux qui leur sont reliés et il en tire des conclusions, d'abord spécifiques à chaque cas, puis générales pour l'ensemble du tronc commun. Il appert qu'à l'exception de deux objectifs du programme, tous les autres sont couverts par les cours considérés. Ainsi, pour l'année 1994-1995, l'objectif 2.6, qui concerne la réalisation d'un travail démontrant la capacité d'analyser un problème en faisant appel à plus d'une approche des Sciences humaines, n'était pas couvert. Toutefois, depuis l'hiver 1996, la *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines* mise en place devrait permettre de l'atteindre, comme le démontrent les notes de cours remises aux élèves. L'objectif 3.3 qui porte sur la compréhension de textes de Sciences humaines en langue seconde, pour sa part, n'est pas atteint. La majorité des diplômés se déclarent d'ailleurs insatisfaits de la formation en langue seconde. La Commission invite le Collège à tenir compte de cet objectif du programme. Elle note d'ailleurs que le Collège prévoit demander au département de langues modernes d'indiquer aux professeurs de Sciences humaines leur contribution à cet égard.

Bien que la majorité des objectifs du programme soient atteints, ils ne constituent pas pour autant le fondement du programme. Le Collège le reconnaît dans son rapport, affirmant qu'il n'y a pas eu de véritable appropriation de la signification et de la portée des objectifs ministériels. C'est ainsi, par exemple, que les différents plans de cours déposés à la Commission font peu de liens avec ces objectifs, à l'exception du cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* et de l'*Activité d'intégration*. Il s'ensuit un manque d'intégration des cours vis-à-vis du programme.

*La Commission recommande au Collège de situer les cours de Sciences humaines au regard du programme, et qu'à cette fin, le personnel enseignant s'approprie les objectifs généraux de celui-ci.*

En fait, au Collège Montmorency, c'est sur la base de cours ou d'une discipline que repose habituellement la cohérence. Par exemple, en *Histoire de la civilisation occidentale* et en *Méthodes quantitatives*, les professeurs ont adopté un volume commun pour fonder leur enseignement, ce qui assurément apporte une harmonisation. Autre exemple, il existe des plans de cours communs à plusieurs professeurs pour les cours *Méthodes quantitatives en sciences humaines*, *Individu et société*, *Économie globale*, et *Initiation pratique à la méthodologie de la recherche en sciences humaines*, ainsi qu'un même guide pour réaliser le rapport de recherche dans ce dernier cours. Sans doute qu'une des réalisations les plus marquantes à cet égard concerne l'activité d'intégration. Non seulement les professeurs qui dispensent ce cours utilisent le même plan de cours, mais celui-ci atteste éloquemment d'une cohérence disciplinaire et même interdisciplinaire. La Commission reviendra, au moment de traiter de l'efficacité de la mise en oeuvre du programme, sur l'excellent travail accompli à ce propos.

Déjà, au début des années 1990, plusieurs travaux avaient été conduits en vue de l'implantation du nouveau programme. Des objectifs locaux avaient alors été identifiés, de même qu'un thème commun traversant chacun des profils : l'internationalisme. Il est clair, qu'à cette époque, le Collège voulait atteindre une meilleure cohérence de la formation. Celle-ci n'a pas été traduite dans la réalité avec tout le succès escompté. Ainsi, bien que les profils de formation aient été conçus comme des axes intégrateurs sur un thème donné – Administration, Individu, Société, et Monde –, diverses difficultés de nature logistique les ont empêchés de jouer pleinement ce rôle, et leur existence paraît maintenant, jusqu'à un certain point, artificielle. D'ailleurs, le Collège indique dans son rapport que les élèves sont peu informés des profils, qu'il ignore les bases sur lesquelles ces derniers effectuent leur choix à cet égard, et il remarque également que les profils «n'ont pas vraiment eu d'influence réelle sur la façon de penser les cours, de les orienter, de les structurer, non plus d'ailleurs que sur la façon de gérer leur organisation» (p. 27). La Commission constate, pour sa part, que les motifs de nature pédagogique devraient être mis davantage en évidence dans la décision d'inclure tel ou tel cours dans un profil. Ainsi, par exemple, il peut paraître étrange d'offrir aux élèves du profil *Étude du comportement (300.13)* la possibilité de choisir des cours comme ceux intitulés : *Carte du monde*, *Géographie du tourisme*, *L'entreprise*, *Initiation au marketing* et *Les affaires et le droit*. Il peut paraître étrange aussi que le profil *Études des phénomènes internationaux* ne comprenne pas de cours d'histoire contemporaine ou de cours d'économie mondiale. Le profil

*Administration*, quant à lui, se présente comme étant très spécialisé, avec ses quatre cours de la discipline administration; bien que le Collège ait toute latitude à cet effet, cette situation rend ténue l'intégration de ce profil au programme de *Sciences humaines*.

En fait, la Commission invite le Collège à renforcer la cohérence du programme par des profils mieux définis. De plus, elle **suggère** de donner aux élèves de l'information sur les profils, et plus globalement sur le programme et les objectifs poursuivis, de manière à les aider à bien choisir leur profil et à mieux comprendre les liens entre les cours, les profils et le programme lui-même.

Le Collège procède à la substitution du cours *Mathématiques 307* au cours *Méthodes quantitatives* dans le profil *Administration*. Cette procédure permet au profil de conserver un nombre d'unités similaire aux autres, et elle permet également, selon les renseignements recueillis lors de la visite, de motiver davantage les élèves. La Commission s'interroge, cependant, sur le bien-fondé de cette substitution qui réduit la formation commune prévue par le Ministre; elle limite l'aperçu général des diverses applications de la méthodologie en Sciences humaines en accordant une plus grande importance à des objectifs plus pointus, centrés sur les mathématiques. Cela nuit également à l'établissement de liens étroits et soutenus entre la formation en méthodologie, en particulier celle dispensée dans les cours «*Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*» et «*Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines*». La Commission **suggère** donc au Collège de revoir la place occupée actuellement par cette formation, de préciser les objectifs poursuivis et de s'assurer qu'ils permettent d'atteindre ceux du programme (en particulier les objectifs 2.4 et 2.6), ainsi que d'harmoniser le contenu et les exigences des cours relatifs à la méthodologie avec les autres cours du profil.

La séquence des cours devrait être un aspect à considérer dans la réflexion sur les profils, puisqu'un certain nombre de faits à cet égard amoindrissent la notion de profil. Ainsi, bien qu'habituellement les cours du tronc commun apparaissent en première année de formation, il existe néanmoins des différences à cet effet, d'un profil à l'autre. Par exemple, le cours *Introduction à la psychologie* peut être situé au premier ou au troisième trimestre, et celui d'*Économie globale* peut être placé, pour sa part, au premier ou au quatrième trimestre. De plus, l'élève qui échoue à un cours, qui change de programme pour celui de Sciences humaines, ou qui commence celui-ci au deuxième trimestre, n'est pas obligé d'avoir réussi préalablement les premiers cours de la séquence afin de poursuivre. Un meilleur ordonnancement devrait éviter que des cours de base soient dispensés en deuxième année de formation, ce qui faciliterait l'articulation des cours et la standardisation des exigences. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège de renforcer le cheminement

séquentiel et progressif des apprentissages en identifiant clairement les cours d'introduction, et en voyant à ce que soit respecté cet ordre logique. D'ailleurs, au moment d'implanter le nouveau programme, le Collège prévoyait offrir cinq des six cours du tronc commun lors de la première année, et le rapport d'autoévaluation indique l'intention de celui-ci de s'assurer d'une progression à cet égard.

En ce qui concerne la charge de travail dans les cours de Sciences humaines, celle-ci paraît raisonnable. Comme le mentionne le Collège dans son rapport, la somme de travail personnel exigée correspond d'assez près à la pondération prévue, ce que les plans de cours déposés à la Commission confirment. De plus, les élèves rencontrés lors de la visite ont corroboré ce constat, affirmant que les situations étaient équitables d'un enseignant à l'autre.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

Il existe une bonne diversité des méthodes pédagogiques. L'exposé est la formule la plus largement répandue, mais le rapport d'autoévaluation précise, en s'appuyant sur une analyse des plans de cours, avoir constaté l'usage de neuf catégories de méthodes pédagogiques, et que deux à six méthodes sont suivies dans chaque cours. En outre, il est régulier de recourir à plusieurs méthodes lors d'une même heure d'enseignement. C'est ce qu'ont révélé les professeurs et les étudiants rencontrés; ainsi, un exposé magistral peut être entrecoupé de présentations visuelles, d'exercices ou d'échanges informels. À l'occasion, un invité peut faire un exposé sur un sujet précis. De plus, certaines pratiques tranchent particulièrement avec l'ordinaire. Ainsi en va-t-il du voyage d'études se rapportant au cours *Histoire de la civilisation occidentale*, qui fait appel à des rencontres préparatoires, à des visites guidées incluant des exposés magistraux, à des lectures obligatoires et à la rédaction d'un journal de bord.

Comme le rapport d'autoévaluation en témoigne, les professeurs adaptent leurs méthodes pédagogiques selon qu'ils dispensent leurs cours à des élèves de première ou de deuxième année. Toutefois, il n'est pas vraiment démontré que les méthodes suivies sont en lien avec un portrait bien défini des élèves. En ce sens, même s'il existe une connaissance informelle des élèves, le Collège aurait

avantage à connaître avec plus d'exactitude leurs caractéristiques, et la Commission invite celui-ci à donner suite à deux actions qu'il envisage à cet effet, soit de procéder à une étude plus systématique des caractéristiques des élèves et de fournir aux professeurs des données leur permettant de mieux connaître ces derniers.

Par ailleurs, la Commission remarque que la familiarisation aux nouvelles technologies est enclenchée. Les élèves ont accès à un laboratoire d'informatique, quelques CD-ROM sont disponibles à la bibliothèque, et le réseau INTERNET est en voie d'implantation. Le Collège prévoit, en outre, une initiation systématique des élèves à ces ressources au cours de la première année de formation. La Commission encourage le Collège à favoriser l'intégration des nouvelles technologies dans l'ensemble du programme.

Au regard de l'aide à l'apprentissage, la Commission remarque que plusieurs mesures institutionnelles ont été mises en place : outre les services d'aide pédagogique individuelle, il y a, notamment, une session d'accueil et d'intégration, plusieurs activités d'aide à la réussite, un suivi des élèves en difficulté, un centre d'aide en français, de même que des simulations préparant au test ministériel de français. Toutefois, le rapport d'autoévaluation révèle que les élèves recourent peu aux mesures les plus engageantes, à l'exception du Centre d'aide en français, et que ceux qui les utilisent persistent peu. Sur ce sujet, la Commission s'interroge sur le fait de maintenir facultatives ces mesures. La Commission *suggère* de rendre obligatoires des mesures de soutien et d'effectuer un dépistage plus systématique des élèves en difficulté, ce qui, en outre, rendrait ces derniers plus conscients de leurs carences. Par ailleurs, six projets se rapportant à «l'heure supplémentaire d'encadrement» verront d'ici peu le jour en Sciences humaines; cinq d'entre eux privilégient le tutorat, ce qui personnalisera les mesures de soutien, et les intégrera plus fortement à l'un ou l'autre des cours. La Commission encourage le Collège et les professeurs à poursuivre ces réalisations, et plus particulièrement à en vérifier l'impact afin de relever les taux de réussite et de renforcer la persévérance.

Bien qu'il n'y ait pas de politique institutionnelle relative à la disponibilité des professeurs, il existe des règles départementales touchant l'affichage de l'horaire maître et celui de l'horaire individuel des professeurs. En outre, à chacune des semaines, le mardi après-midi, apparaît une plage horaire libre d'une durée de trois heures et le calendrier de chaque trimestre prévoit des journées de rattrapage, ce qui est propre à accroître d'autant les moments de disponibilité. La Commission prend note que les élèves ont exprimé dans un questionnaire une opinion très positive vis-à-vis de la disponibilité de leurs professeurs, ce qui a été confirmé lors de la visite.

## **L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières**

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

Le programme de *Sciences humaines* est dispensé par quatre-vingt-un professeurs, dont un peu plus de 50 % sont permanents. Un diplôme de deuxième ou de troisième cycle universitaire est détenu par 70 % d'entre eux. Le corps professoral vit actuellement une phase de renouvellement, puisque trente-trois professeurs ont dix ans ou moins d'ancienneté, dont seize qui en ont deux ans ou moins, et vingt-trois vingt et un an ou plus. Cette situation permet de tirer profit de gens d'expérience et de gens qui prennent la relève. Ces personnes sont qualifiées pour accomplir la tâche d'enseignement qui leur est dévolue, et la visite a démontré la convivialité et le dynamisme qui les animent. Même s'ils ne partagent pas le même avis sur tous les sujets, la communication est assez bonne pour permettre à chacun d'exprimer son point de vue et de concourir à une solution commune.

Les mécanismes mis en place pour la répartition des tâches d'enseignement varient selon les départements, et sont appropriés. Les cours de méthodologie sont dispensés, pour leur part, par des professeurs qui possèdent une bonne expérience dans l'enseignement du programme.

Bien qu'il n'y ait pas de mesures formelles d'évaluation de l'enseignement, la Direction effectue le suivi des nouveaux professeurs, il existe un mécanisme de résolution de conflits pouvant survenir entre les enseignants et les élèves, et quelques professeurs utilisent le service d'autoévaluation PERPE. La Commission constate qu'il s'agit là avant tout de mesures de régulation, dont certaines sont plus propres à encadrer les nouveaux professeurs, mais elle note également que depuis l'automne 1996, des travaux ont été amorcés pour établir plus méthodiquement le fondement d'une évaluation du personnel enseignant. La Commission invite le Collège à insérer l'évaluation des professeurs dans sa politique de gestion des ressources humaines et à favoriser la collecte d'information auprès des élèves.

En ce qui a trait au perfectionnement, plusieurs professeurs ont suivi des activités à cet égard, dont la plupart se rapportent à leur discipline ou à un aspect de la pédagogie. Plusieurs activités ont d'ailleurs été offertes dans le cadre de Performa. Toutefois, la Commission remarque un degré de participation variable du personnel enseignant à l'égard des activités de perfectionnement reliées au

programme, comme celles ayant trait à l'épreuve synthèse. Sur ce sujet, la Commission invite le Collège à s'assurer que les professeurs participent davantage à ces activités.

La Commission tient à signaler la qualité de la bibliothèque et de l'équipement. La bibliothèque est bien pourvue en livres, documents et périodiques, sans compter que des lieux désignés permettent aux élèves, soit de s'isoler ou de travailler en équipe, ou encore de visionner des films. On y retrouve quelques CD-ROM et l'accès au réseau Internet, bien que limité pour l'instant, devrait connaître sous peu un développement. De plus, quelques personnes ressources sont disponibles pour guider les élèves sur un aspect ou l'autre de leur recherche. Les personnes rencontrées lors de la visite ont déclaré que les services offerts étaient impeccables. L'accès au laboratoire d'informatique, pour sa part, est adéquat. Par ailleurs, le laboratoire d'histoire est particulièrement bien aménagé au regard de l'équipement audio-visuel. Enfin, la disposition des lieux est propre à développer un sentiment d'appartenance au programme, puisqu'on retrouve regroupés en un même lieu, les classes, les bureaux des professeurs et les laboratoires d'histoire et de géographie. Sans doute que l'attribution d'un local au programme de *Sciences humaines* pourrait affermir encore plus ce sentiment.

### **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Le rapport d'autoévaluation indique que l'ensemble des plans de cours relatifs aux cours du tronc commun suivent les prescriptions de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. La Commission invite le Collège à poursuivre, comme il le prévoit, le travail d'harmonisation effectué à cet effet, en examinant plus particulièrement les points qui paraissent susciter le plus d'écart avec la politique.

La Commission a analysé plus en détail les plans de cours et les instruments d'évaluation relatifs aux cours *Économie globale* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Les plans de cours déposés contiennent l'information nécessaire pour guider les élèves dans leurs apprentissages, mis à part l'un des deux plans de cours d'*Économie globale* qui, comme le relève le Collège, ne précise pas les objectifs spécifiques visés. Les instruments d'évaluation, pour leur part, sont diversifiés et maintiennent de façon générale des standards conformes à l'ordre d'enseignement collégial. Toutefois, comme le remarque le Collège, la qualité des instruments

d'évaluation utilisés varie d'un cas à l'autre, ce qui affecte l'un ou l'autre aspect de la mesure et ne permet pas toujours d'attester les compétences individuelles. En outre, le matériel d'évaluation sommative n'a pu être collecté pour tous les professeurs concernés, ce qui incite la Commission à **suggérer** au Collège de le conserver plus systématiquement afin de s'assurer de l'équité de l'évaluation et de permettre un meilleur suivi de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.

Les constats du Collège se rapportant aux taux de réussite, à la persévérance et au taux de diplomation sont justes. La Commission note que le taux de réussite est comparable à celui du SRAM et à la moyenne provinciale pour le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, mais qu'il est plus bas pour les cours *Économie globale* et *Histoire de la civilisation occidentale*. Elle note aussi que le taux de persévérance au troisième trimestre des élèves qui ne proviennent pas directement du secondaire (cohorte B) est supérieur de quatre à huit points à celui obtenu dans l'ensemble du réseau, alors que la situation est inverse chez ceux qui en proviennent directement (cohorte A). Enfin, en ce qui a trait au taux de diplomation, et considérant les cohortes de 1991, 1992 et 1993, il est inférieur de 5 à 10 points à la moyenne de l'ensemble des collèges, selon les statistiques inscrites à la *Fiche signalétique d'indicateurs sur les cheminements scolaires des nouveaux inscrits (CHESCO)*. Il semble, sur ce point, que ce soit davantage les élèves du profil *Administration* qui fassent baisser la moyenne. L'autoévaluation faite par le Collège n'est toutefois pas suivie d'explications précises sur ce qui explique les différentes observations. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège, comme celui-ci l'envisage d'ailleurs, de mieux analyser et de mieux interpréter les phénomènes observés, mais aussi, de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer le taux de diplomation.

Bien que la *Démarche d'intégration des acquis en sciences humaines* ait été mise en place pour la première fois à l'hiver 1996, ce qui déborde la période sur laquelle porte l'autoévaluation, la Commission désire néanmoins souligner ce qui suit. Les travaux effectués pour mettre en place cette activité témoignent avec éloquence d'une importante concertation. Non seulement les professeurs partagent-ils un plan de cours commun, ce qui assure une meilleure cohérence et renforce l'équité des exigences, mais l'ampleur de la concertation déborde les limites du cours et représente indubitablement un pas important vers l'approche programme. Ainsi, le *Document pédagogique* utilisé par les élèves expose explicitement et avec exhaustivité les liens entre la *Démarche d'intégration* d'une part, et les cours du tronc commun, les différentes disciplines des Sciences humaines, les profils de formation et même les objectifs du programme d'autre part. Chacune des sections de ce document met invariablement l'accent sur la notion d'intégration, aussi bien à propos

de sa nécessité, que des concepts auxquels elle se réfère, et de l'approche méthodologique devant être suivie. Il y a tout lieu de croire que ce cours peut s'avérer un moyen important afin de s'assurer du degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Le taux de réussite des élèves du programme au test ministériel de français présente un écart négatif avec la moyenne provinciale. En 1993, 65 % de ces élèves réussissent, contre 69 % dans l'ensemble du réseau. En 1994, le taux chute à 45 % pour les élèves du Collège, contre 62 % pour ceux du réseau. Depuis, le Collège a pris des mesures susceptibles d'améliorer la performance des élèves. Ainsi, les élèves se présentent maintenant à l'épreuve ministérielle après quatre cours de français, et non pas trois comme antérieurement. De plus, la Commission l'a déjà signalé, des simulations ont été mises en place pour mieux préparer au test ministériel; celles-ci peuvent donner lieu à une inscription à des cours de rattrapage, selon les résultats obtenus. La Commission *suggère* au Collège de continuer à accorder une attention importante à la maîtrise de la langue maternelle, et cela d'autant plus que deux objectifs généraux du programme lui sont reliés.

Le point de vue des diplômés, tel qu'il a été recueilli par le Collège, indique une attitude positive vis-à-vis du programme. Les trois quarts d'entre eux estiment avoir été bien préparés aux études universitaires, et leur satisfaction se manifeste principalement à l'égard de la démarche scientifique et des connaissances générales acquises. Ils se montrent néanmoins plus critiques lorsqu'ils considèrent le développement des compétences reliées à la compréhension de textes en anglais et aux méthodes de travail intellectuel. Sur ce dernier point, la Commission invite le Collège à prendre davantage en considération la maîtrise des méthodes de travail intellectuel.

### **La gestion du programme**

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Plusieurs instances concourent présentement à la gestion du programme; les principales sont les départements de Sciences sociales, d'Histoire et géographie, de Psychologie et d'Administration, auxquels s'ajoutent le département de Mathématiques, un Comité de gestion des études qui regroupe des représentants de la Direction des études, de même qu'un aide pédagogique individuel, sans compter, également, une Commission des études et une Commission pédagogique. Même s'il existe une bonne communication entre ces instances, une gestion centrée davantage sur le programme

aurait pu faciliter la mise en oeuvre de celui-ci, et ouvrir des perspectives de développement plus étendues. D'ailleurs, le Collège formule une appréciation fort juste dans son rapport, lorsqu'il affirme qu'une fois le nouveau programme mis en oeuvre, il n'a pas vraiment réussi à mettre en place les moyens pour garder vivantes les orientations initiales et pour développer une mentalité programme fondée sur une vision commune.

En fait, bien que le Collège ait instauré un poste de coordination au regard du programme, il n'y a pas encore vraiment de consensus sur une gestion centrée sur le programme. La visite est venue confirmer cette tendance à déplorer l'absence de lieu commun pour gérer le programme, mais à hésiter devant la création d'une nouvelle structure. Des appréhensions ont ainsi freiné les efforts accomplis pour instaurer l'approche programme. Comme le rappelle le rapport d'autoévaluation, de nombreux travaux ont été conduits à cet égard lors de l'implantation du nouveau programme. C'est alors que des décisions ont été prises pour offrir aux élèves un programme structuré et cohérent, prenant une distance vis-à-vis du «régime de cafétéria» qui prévalait. Ces décisions ont touché, notamment, le choix d'un thème, l'internationalisme, qui devait transcender l'ensemble de la formation en Sciences humaines, l'adoption d'objectifs locaux du programme, de même que l'énoncé de règles devant gouverner les profils de formation et la séquence d'apprentissage. Ces travaux ont vivement impressionné la Commission, tant par l'animation du milieu et par la concertation qu'ils ont suscitées, que par l'ampleur des sujets traités. Ils démontrent qu'une approche programme peut être aménagée tout en respectant des lieux de rassemblement comme le sont les disciplines et les départements.

La Commission encourage le Collège à tabler sur le dynamisme dont il a déjà fait preuve, et qui persiste encore dans une large mesure, comme l'atteste la qualité des travaux déjà soulignée entourant l'instauration de la *Démarche d'intégration des acquis*.

Raffermir le leadership pédagogique apparaît à la Commission comme étant une condition essentielle à ce que chacun des professeurs se sente concerné par l'ensemble du programme – autant, par exemple, en ce qui concerne les objectifs de celui-ci, les taux de réussite, de persévérance et de diplomation, que par l'enseignement proprement dit – et participe ainsi au développement d'une vision commune du programme.

*La Commission recommande au Collège de mettre en place des moyens qui permettent le développement d'un leadership pédagogique faisant appel en premier lieu au personnel enseignant, et qui soit propre à renforcer la concertation et à assurer la continuité dans l'instauration de l'approche programme.*

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* du Collège Montmorency est un programme de qualité. Les qualifications du personnel enseignant, la disponibilité de celui-ci, la qualité des ressources matérielles et des locaux mis à la disposition des élèves, la charge de travail adéquate, la diversité des méthodes pédagogiques, l'offre étendue de mesures propres à aider et à encadrer les élèves, ainsi que la mise en place de la «*Démarche d'intégration*» constituent des éléments qui doivent être portés à l'actif du programme. La Commission constate néanmoins que deux points essentiels du programme doivent être améliorés. C'est pourquoi elle formule des recommandations sur les aspects suivants :

- L'intégration des cours au programme et l'appropriation des objectifs du programme par les professeurs.
  
- Le renforcement du leadership pédagogique pour développer l'approche programme.

Mis à part ces points qui font l'objet de recommandations, la Commission formule également sept suggestions, soit de donner de l'information aux élèves sur les profils, le programme et les objectifs poursuivis, de revoir la place occupée par la formation en méthodologie dans le profil *Administration*, d'identifier les cours d'introduction et de voir à ce que soit respectée la séquence des cours, de rendre obligatoires des mesures de soutien et d'effectuer un dépistage des élèves en difficulté, de conserver le matériel servant à l'évaluation des apprentissages, d'améliorer le taux de diplomation, de même que de continuer à accorder une attention à la maîtrise de la langue maternelle.

La prise en compte des suggestions et des autres remarques formulées au fil du texte devrait contribuer à améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* offert au Collège Montmorency.

## Les suites de l'évaluation

Dans une lettre datée du 21 février 1997, le Collège Montmorency transmettait ses réactions au rapport préliminaire d'évaluation de la Commission. Mis à part les remarques qui amènent quelques précisions au rapport, la Commission prend note que le Cégep a entrepris plusieurs actions et a arrêté un certain nombre de règles pour améliorer la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines*.

- L'élaboration d'un *Plan d'action* constitue une initiative importante pour améliorer la mise en oeuvre du programme. Ce plan met l'accent sur la concertation et le leadership pédagogique, avec la création d'une équipe programme comprenant des représentants des différentes disciplines. Le mandat de cette équipe porte sur six ensembles de tâches : gérer l'évolution et le développement du programme; planifier et mettre en oeuvre les suites de l'évaluation du programme; déterminer les activités d'apprentissage du programme; produire l'épreuve synthèse de programme; produire un bilan annuel; et identifier les priorités de formation et de perfectionnement.

Par ailleurs, ce plan prévoit la mise en place, à l'hiver 1997, de deux projets de *Stages d'intégration en Sciences humaines*. Le premier projet intègre au programme, à la fin de la formation, un volet d'implication sociocommunautaire, sous la forme d'un stage, sur un thème relié à un des profils du programme. L'autre projet concerne l'organisation de stages à l'étranger dans le cadre du profil international.

- La réussite de tous les cours du tronc commun est maintenant considérée comme étant préalable à suivre l'activité d'intégration. De plus, une journée d'étude est prévue où sera abordée la problématique de la séquence dans le cadre des profils de formation.
- Le Cégep ne substituera plus le cours *Mathématiques 307* au cours *Méthodes quantitatives* pour les élèves du profil Étude de l'administration.
- Le Cégep est en train d'élaborer un système d'information sur les programmes qui comprendra une section sur les caractéristiques des élèves.
- Des cours de mise à niveau sont maintenant obligatoires pour les élèves qui éprouvent des difficultés en français ou en anglais.

- Une *Politique de développement professionnel du personnel enseignant* est en voie d'élaboration; l'évaluation y est considérée comme étant l'une de ses dimensions.
- La *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* prévoit de mieux conserver le matériel servant à l'évaluation sommative. Par ailleurs, les bilans annuels de programmes prévus par cette politique tiendront compte du suivi du cheminement des élèves, tout comme le système d'information sur les programmes.
- Déjà, lors de la visite de la Commission, le Cégep faisait part d'actions mises en place pour améliorer les taux de réussite au test ministériel de français. Les résultats obtenus en mai 1996 indiquent qu'un progrès considérable a été accompli, les élèves de Sciences humaines de Montmorency obtenant des résultats supérieurs à la moyenne des collèges sous tous les critères.

Toutes ces actions devraient permettre de bonifier la mise en oeuvre du programme. La Commission s'attend à recevoir au moment approprié un rapport de suivi faisant état des progrès réalisés au regard des recommandations du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président